



Division Lyon

DEP- DSNR Lyon -N° -1309- 2006

Lyon, le 21 novembre 2006

Monsieur le directeur
EURODIF - Usine G eorges BE SSE
BP 175
26702 - PIERRELATTE Cedex

Objet : Inspection de l'Etablissement EURODIF - G eorges Besse à Pierrelatte (INB n° 93)
Identifiant de l'inspection : IN S-2006-A RE G B-0006
Thème : Maintenance et vieillissement des installations

Réf. : 1/ Décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963
2/ Loi n°2006-686 du 13 juin 2006

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection de votre établissement de EURODIF - G eorges Besse le 14 novembre 2006 sur le thème « maintenance et vieillissement des installations ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 14 novembre 2006 portait sur la maintenance et le vieillissement des installations. Les inspecteurs ont examiné comment EURODIF Production assurait le suivi et la maintenance de ses installations. Il utilise pour cela un logiciel « SAP » qui lui permet de programmer et d'enregistrer toutes les actions de maintenance.

Pour ce qui concerne le vieillissement, l'exploitation des événements, l'analyse des signaux faibles et le retour d'expérience permettent de programmer la maintenance et d'anticiper l'obsolescence des matériels.

Les inspecteurs ont également examiné plusieurs rapports de fin d'intervention sur des opérations lourdes de maintenance sans noter de dysfonctionnements

La maintenance et le vieillissement des installations apparaissent bien maîtrisés par EURODIF Production.

A. Demandes d'actions correctives

Les investigations menées par les inspecteurs n'ont pas mis en évidence des écarts qui pourraient justifier des actions correctives.

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Néant

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'autorité de sûreté nucléaire,
L'adjoint au chef de Division

Signé par

Marc CHAMPION

Copies externes :

- ? D G SNR SD 1 -
- ? M. LE Délégué régional de l'ASN
- ? IRSN D SU
- ? M. le Préfet de la Drôme

Copies internes :

- ? Chargé de site RR
- ? Chrono